

Délégation suivi bénéficiaires du RSA par le Conseil Départemental 31 (BRSA)

Version de février 2025

I.	Info	ormations utiles sur le RSA	3			
II.	Pro	cessus d'orientation vers la Mission Locale	3			
III.	Obj	Objectifs de l'accompagnement				
	1)	Accompagnement par les Missions Locales	4			
	2)	Gouvernance	4			
	3)	Indicateurs	4			
	4)	Pour les bénéficiaires RSA soumis au droits et devoirs	4			
IV.	L'ac	ccompagnement	5			
٧.	Sais	sie I-Milo	6			
	1) Le jeune est déjà connu de la MLHG avant son orientation par le CD31, et vient spontanément à la ML suite à la réception du courrier du CD31					
	a)	Mettre à jour les informations sur le RSA	6			
	b)	Mise à jour des ressources	7			
	c)	Ouverture du dispositif « Bénéficiaire RSA (BRSA) »	7			
	d)	Accompagnement du jeune dans le cadre de l'offre de service MLHG	8			
	2) CD31	Le jeune est connu de la MLHG, mais ne viens pas de lui même suite à la réception du courr : convocation				
	a)	Envoi de la convocation au jeune	8			
	b)	Points de vigilance sur lors de la complétude du dossier	9			
	c)	Le jeune est absent	9			
	d)	Ouverture du dispositif	11			
	e)	Accompagnement du jeune dans le cadre de l'offre de service MLHG	11			
	3)	Jeune non connu de la MLHG : convocation du jeune	12			
	a)	Envoi du courrier de convocation	12			
	b)	Le jeune est présent : Création du dossier I-Milo	12			
	c)	Le jeune est absent	12			
	d)	Ouverture du dispositif	13			
	e)	Accompagnement du jeune dans le cadre de l'offre de service MLHG	14			
	4)	Clôture du dispositif	14			

I. Informations utiles sur le RSA

Infos utiles sur le RSA: public éligible, conditions et modalités de suivi ci -après:

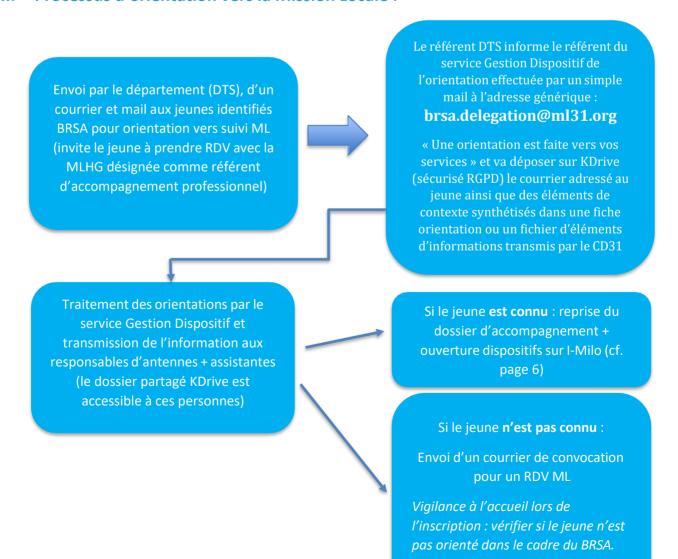
http://solidarites.gouv.fr/le-revenu-de-solidarite-active-rsa https://www.haute-garonne.fr/service/le-revenu-de-solidarite-active-rsa

RSA jeunes parents:

Si vous êtes enceinte ou si vous avez déjà un enfant à charge, vous pouvez percevoir le RSA sous certaines conditions. Il n'est pas nécessaire d'être âgé de plus de 25 ans. Le calcul du montant dépend des ressources et de la composition du foyer. Pour obtenir le RSA, il est nécessaire de faire une 1ère demande, puis d'actualiser la situation tous les trimestres. La procédure varie en fonction de la caisse d'affiliation (Caf ou CMSA).

LIRE LA PAGE

II. Processus d'orientation vers la Mission Locale :



III. Objectifs de l'accompagnement :

Source: Note du CD31 concernant la délégation de référence RSA – 21/04/2023

1) Accompagnement par les Missions Locales

- Les Missions Locales ont la capacité de prendre en charge de façon exhaustive les BRSA et ayants droits de 16 à 25 ans même en cas de problématique sociale majeure ou de parentalité. Les missions Locales (référents de parcours) travaillent en articulation avec la MDS de rattachement.
- Modalités de coopération avec les MDS de rattachement : Le CD informe les MDS de la mise en place de la délégation de la référence RSA pour les jeunes afin de faciliter la coordination avec les missions locales dans le cadre du traitement des problématiques sociales.
- En cas de difficulté de la mission Locale à travailler le partenariat pour l'accompagnement social, la mission locale demande à l'agent territorial (référent DTS) compétent une réorientation.

2) Gouvernance

- COPIL trimestriel mis en place pour le suivi du dispositif : sont présentes pour la MLHG : Nadège CARREL, Nathalie MASSUYEAU, Cathy KOZLOWSKI, Nathalie MARINAULT.
- Production Indicateurs transmis trimestriellement par les Missions Locales (service Observatoire pour la MLHG)

3) Indicateurs

Les Missions Locales transmettent trimestriellement au Conseil départemental les données suivantes :

- Nombre de personnes orientées par trimestre
- > Taux d'intégration en dispositifs
- > Durée moyenne d'accompagnement
- Nature des sorties

Indicateurs transmis par le service Gestion Dispositifs / Observatoire

4) Pour les bénéficiaires RSA soumis au droits et devoirs

Dans le cadre de la référence déléguée, les Missions Locales s'engagent pour chaque bénéficiaire du RSA accompagné à :

- Au minimum un contact physique par trimestre
- Complétude du CER *: pour les Missions Locales, le PACEA vaut CER*. C'està-dire que tout jeune reçu dans le cadre du BRSA a automatiquement : un dispositif BRSA ouvert et l'obligation d'un PACEA à ouvrir dans les plus brefs délais
- Respect des lois républicaines dont l'instruction des enfants

^{*} CER: Contrat d'Engagement Réciproque RSA-Le CER est un contrat qui formalise l'ensemble des actions et démarches que le bénéficiaire du RSA doit mettre en œuvre en "échange" de l'aide FINANCIERE. Plus concrètement, le Contrat d'Engagement Réciproque correspond au projet personnalisé d'accès à l'emploi. De la même manière que le plan personnalisé d'accès à l'emploi, le CER consacre des droits et des obligations qui

lient bénéficiaires et collectivités. Ainsi, le bénéficiaire qui ne respecte pas ses engagements peut être sanctionné.

Ce contrat ne concerne pas uniquement le bénéficiaire. Dans ce contrat figurent aussi les obligations de la collectivité vis-à-vis du bénéficiaire. Ce contrat est construit en collaboration entre les deux parties.

En résumé: Dès lors que le jeune est venu à la MLHG et accepte l'accompagnement renforcé dans le cadre du PACEA la délégation BRSA est respectée. Le jeune est en situation de respect du CER et donc bénéficie du versement de son RSA.

IV. L'accompagnement

- Dès traitement de l'orientation jeune BRSA le début de l'accompagnement par la ML doit permettre l'élaboration du PACEA. Pour rappel le PACEA vaut CER (Contrat d'Engagement Réciproque RSA). L'ouverture du dispositif « Bénéficiaires du RSA » obligatoire pour le suivi de ce partenariat dans l-Milo
- 2. Le responsable de territoire organisera le partenariat avec la ou les MDS du secteur : en cas de problématique sociale ou de problématique de parentalité rencontrée par le jeune BRSA orienté vers la MLHG.
- 3. En cas de problématique d'accès à la MDS, saisine du correspondant DTS de rattachement pour éventuelle réorientation par le responsable de territoire.
- 4. Les correspondants DTS :
 La répartition géographique par compétences, DTS, antennes de la MLHG se trouve dans un tableau au sein du KDrive.

Liste des correspondants DTS mis à jour lors de la réunion du 04/07/2024:

• DTS Nord-Toulousain:

- o **Céline TERRAL** : GSB (gestionnaire du suivi des bénéficiaires RSA)
- Pour information, responsable présente aux réunions de bilan : Isabelle MENDES

• DTS Lauragais:

- Nathalie BEAUVIN : ATI (Agent Territorial d'Insertion) : secteur Balma et Villefranche de Lauragais
- Magalie CESSES : ATI
- o **FERRERES Jean-Philippe** en renfort (a accès au KDrive)
- O Pour information, responsable présente aux réunions de bilan : Magali Navone

• DTS Comminges-Pyrénées :

- Marie-Françoise SURGES : ATI (Agent Territorial d'Insertion)
- Monica RUBI : GSB (Gestionnaire du suivi des bénéficiaires RSA)
- o Pour information, responsable présente aux réunions de bilan : Carine Jandau

DTS Sud Toulousain :

- Juliette MARI : ATI (Agent Territorial d'Insertion)
- Kada SIKEBIR ATI (secteur Frouzins /Cazères)
- o Pour information, responsable présente aux réunions de bilan : Marie-Claude Sabrie

Afin de filtrer au niveau du service Gestion Dispositifs le suivi BRSA une adresse générique a été créée :

brsa.delegation@ml31.org

Merci aux équipes, en particulier aux assistantes et CI en charge du dossier BRSA d'utiliser cette adresse pour toute correspondance avec le service Gestion Dispositif (Nathalie MARINAULT, Sonia BOUSALAA, Cathy KOZLOWSKI)

V. Saisie I-Milo:

Afin d'effectuer au mieux la saisie, nous conseillons de récupérer auprès du jeune la notification du RSA. Nous vous conseillons donc de demander au jeune d'apporter cette notification lors du premier rendez-vous ou de l''envoyer par mail.

 Stocker cette notification de RSA directement dans l'espace documentaire du dossier du jeune, rubrique « Documents ». Lorsque vous ajoutez un document sélectionnez « Courrier d'information au Conseil Départemental. »

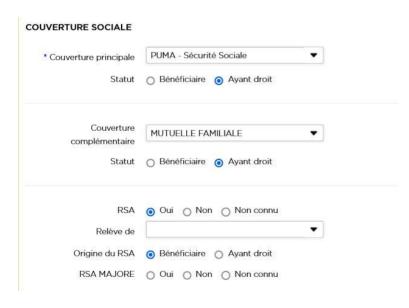


3 cas de figure possibles:

1) Le jeune est déjà connu de la MLHG avant son orientation par le CD31, et vient spontanément à la ML à la suite de la réception du courrier du CD31

Le jeune sera reçu dans le cadre d'un entretien de suivi « classique ».

a) Mettre à jour les informations sur le RSA (et toutes les autres informations)



Depuis la rubrique « Compléments » du dossier du jeune, venir mettre à jour la rubrique RSA.

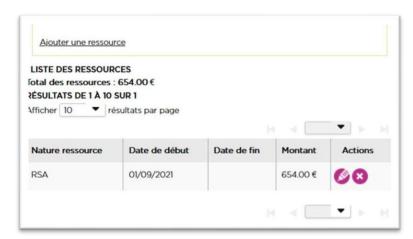
Le jeune étant bénéficiaire du RSA, la partie liée à ce dispositif sera cochée « Oui ».

Il sera nécessaire de récupérer les informations nécessaires auprès du jeune afin de savoir si ce RSA relève de la CAF ou de la MSA, si ce jeune est bénéficiaire ou ayantdroit du RSA, ou bénéficie d'un RSA majoré.

Toutes ces informations devront être reportées dans I-Milo.

b) Mise à jour des ressources

Tout comme l'éligibilité au RSA, la partie « Ressources et allocations » dans l'onglet « Ressources » du dossier du jeune doit être complétée.



Dans la partie « Ressources et allocations » dans l'onglet « Ressources » du dossier du jeune compléter également le montant de la l'allocation perçue par le jeune dans le cadre du RSA:

Indiquer à minima la date de début du RSA ainsi qu'une date de fin prévue le cas échéant. Sans oublier le montant mensuel des allocations.

c) Ouverture du dispositif « Bénéficiaire RSA (BRSA) »

Attention : Il ne sera possible d'ouvrir le dispositif que si la partie RSA au sein du dossier du jeune est bien cochée à « Oui » (voir partie a) ci-dessus).

Pour ouvrir le dispositif, rechercher depuis I-Milo « BRSA CD31 » pour trouver le dispositif

Puis proposer le dispositif intitulé « BRSA UNIQUEMENT ORIENTE PAR CD31 »

en cliquant sur le bouton 😈.



Sur la nouvelle fenêtre qui s'affiche sélectionnez :

Pilote: 31 - MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE

Opérateur : Antenne de rattachement

Dates d'entretien et d'entrée : date d'entrée souhaitée

Nom du prescripteur : Nom du conseiller prescripteur

Nom du référent : Nom du conseiller référent

Puis cliquer sur « Ajouter »



d) Accompagnement du jeune dans le cadre de l'offre de service MLHG

Le jeune est éligible à l'ensemble de l'offre de service de la MLHG.

Rappel: contractualiser **obligatoirement** l'accompagnement du jeune dans le cadre d'un **PACEA**, ce dernier vaut un Contrat d'Engagement Réciproque RSA (CER).

Aviser : brsa.delegation@ml31.org de la présence ou de l'absence du jeune et de l'ouverture du PACEA et du BRSA

- 2) Le jeune est connu de la MLHG, mais ne viens pas de lui-même à la suite de la réception du courrier du CD31 : convocation
- a) Envoi de la convocation au jeune

Dès réception par l'antenne de l'orientation du jeune BRSA : convoquer le jeune à un rendez-vous.

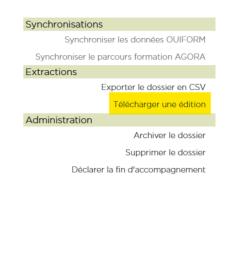
Le courrier de convocation est téléchargeable depuis I-Milo :

En cliquant sur le bouton , pu édition »

, puis sélectionner « Télécharger une

Dans la liste déroulante, sélectionner « Convocation bénéficiaire RSA »





Tout comme le courrier pour la convocation PPAE, afin que le courrier soit pré-complété avec les dates du rendez-vous programmé, ce rendez-vous doit au préalable être saisi sur I-Milo dans le module « Rendez-Vous ».

Envoyer ce courrier au jeune par courrier postal et tracer cet envoi par la saisie d'une offre de service et d'un évènement.



Si le jeune est absent penser à bien noter l'absence du jeune dans le module Rendez-vous et envoyer un 2ème courrier de convocation.

b) Points de vigilance lors de la complétude du dossier

Comme pour un jeune connu de la Mission Locale, il faudra être particulièrement vigilant lors de la complétude du dossier sur les points suivants :

- Saisir les informations relatives au RSA: voir a) P.6
- Saisir les ressources du jeune : voir b) P.6

c) Le jeune est absent

Envoyer un 2^{ième} courrier de convocation au jeune.

S'il est de nouveau absent à la suite de la seconde convocation par la ML, le CD31 enclenche une procédure de remobilisation qui se déroule comme telle :

- Envoi d'un 1^{er} courrier d'avertissement.
- Si le jeune ne se manifeste pas dans un délai d'un mois, envoi d'un 2nd courrier « de réduction », annonçant une réduction à hauteur de 100€ du RSA.
- Si le jeune ne se manifeste toujours pas dans un délai d'un mois, envoi d'un 3ème courrier de suspension partielle ou totale du RSA sur 4 mois.

Cette procédure de remobilisation peut être arrêtée à tout moment si le jeune reprend contact avec son conseiller Mission Locale.

Saisie I-Milo durant la procédure de remobilisation :

Lieu d'accueil : Antenne

3 offres de service à saisir sur le dossier selon l'avancement de la procédure, **les assistantes** sont les personnes habilitées sur les antennes pour **vérifier régulièrement sur le tableau KDrive**, si les colonnes « Remobilisation », « Date d'envoi du courrier de remobilisation » et « Suivi RDV de remobilisation » sont bien à jour avec les données traitées sur l'antenne.

Selon l'état d'avancement de la remobilisation saisir les offres de service :

-BRSA – Remobilisation envoi par DTS 1 ^{er} courrier avertisseme	VOI	SA - REMOBILISATION EN PAR DTS 1ER COURRIER ERTISSEMENT		@ (
-BRSA – Remobilisation envoi par DTS 2eme courrier réduction 100€ du RSA	VOI	SA - REMOBILISATION EN PAR DTS 2EME COURRI RÉDUCTION 100€ DU RS	1 0	⊕.
-BRSA – Remobilisation envoi par DTS 3eme courrier suspension partielle ou totale du RSA (4 mois)	on VOI	A - REMOBILISATION EN PAR DTS 3EME COURRI JUSPENSION PARTIELLE TOTALE DU RSA (4 MOI	0	@ +
Saisie de l'évènement :	* Contexte prima Contexte seconda	sire Suivi BRSA		₩.
Contexte : Suivi BRSA	Contexte tertia pliquer sur un partena			•
Sens : Information par un tiers	Information par un tiers ure Email			
Nature : Email	ers Conseil Départemental 31			
Tiers : Conseil Départemental 31	* Lieu d'accu * Foncti			•

* Intervenant PRUDHON KEVIN

d) Ouverture du dispositif

Attention : Il ne sera possible d'ouvrir le dispositif que si la partie RSA au sein du dossier du jeune est bien cochée à « Oui » (voir partie a) ci-dessus).

Pour ouvrir le dispositif, rechercher depuis I-Milo « BRSA CD31 » pour trouver le dispositif

Puis proposer le dispositif intitulé « BRSA UNIQUEMENT ORIENTES PAR CD31 » en cliquant sur le bouton .

Sur la nouvelle fenêtre qui s'affiche sélectionnez :

Pilote: 31 - MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE

Opérateur : Antenne de rattachement

Dates d'entretien et d'entrée : date d'entrée souhaitée

Nom du prescripteur : Nom du conseiller prescripteur

Nom du référent : Nom du conseiller référent

Puis cliquer sur « Ajouter »





e) Accompagnement du jeune dans le cadre de l'offre de service MLHG

Le jeune est éligible à l'ensemble de l'offre de service de la MLHG.

Rappel: contractualiser **obligatoirement** l'accompagnement du jeune dans le cadre d'un **PACEA**, ce dernier vaut un Contrat d'Engagement Réciproque RSA (CER).

Aviser : brsa.delegation@ml31.org de la présence ou de l'absence du jeune, de l'ouverture du PACEA et du BRSA

3) Jeune non connu de la MLHG: convocation du jeune

a) Envoi du courrier de convocation

A partir des données contenues dans le courrier de convocation du CD31, compléter le modèle de courrier de convocation qui se trouve dans le KDrive (espace partage de documents sécurisés entre le CD et la MLHG) : « MODELE Courrier convocation jeune non connu »

Mettre à jour les champs notés en majuscule sur le modèle

b) Le jeune est présent : Création du dossier I-Milo

Créer le dossier I-Milo du jeune.

Points de vigilance sur lors de la complétude du dossier :

Comme pour un jeune connu de la Mission Locale, il faudra être particulièrement vigilant lors de la complétude du dossier sur les points suivants :

- Saisir les informations relatives au RSA : voir a) P.6
- Saisir les ressources du jeune : voir b) P.6

c) Le jeune est absent

Envoyer un 2^{ième} courrier de convocation au jeune.

S'il est de nouveau absent à la suite de la seconde convocation par la ML, le CD31 enclenche une procédure de remobilisation qui se déroule comme telle :

- Envoi d'un 1^{er} courrier d'avertissement.
- Si le jeune ne se manifeste pas dans un délai d'un mois, envoi d'un 2nd courrier « de réduction », annonçant une réduction à hauteur de 100€ du RSA.
- Si le jeune ne se manifeste toujours pas dans un délai d'un mois, envoi d'un 3ème courrier de suspension partielle ou totale du RSA sur 4 mois.

Cette procédure de remobilisation peut être arrêtée à tout moment si le jeune reprend contact avec son conseiller Mission Locale.

Saisie I-Milo durant la procédure de remobilisation :

3 offres de service à saisir sur le dossier selon l'avancement de la procédure, les assistantes sont les personnes habilitées sur les antennes pour vérifier régulièrement sur le tableau KDrive, si les colonnes « Remobilisation », « Date d'envoi du courrier de remobilisation » et « Suivi RDV de remobilisation » sont bien à jour avec les données traitées sur l'antenne.

Selon l'état d'avancement de la remobilisation saisir les offres de service :

-BRSA – Remobilisation envoi par DTS 1er courrier avertissement

BRSA - REMOBILISATION EN
VOI PAR DTS 1ER COURRIER
AVERTISSEMENT



13

06/02/2025

-BRSA – Remobilisation envoi par DTS 2eme courrier réduction de 100€ du RSA

BRSA - REMOBILISATION EN O VOI PAR DTS 2EME COURRI ER RÉDUCTION 100€ DU RS A



-BRSA – Remobilisation envoi par DTS 3eme courrier suspension partielle ou totale du RSA (4 mois)

BRSA - REMOBILISATION EN O VOI PAR DTS 3EME COURRI ER SUSPENSION PARTIELLE OU TOTALE DU RSA (4 MOI S)



Saisie de l'évènement :

Contexte: Suivi BRSA

Sens: Information par un tiers

Nature: Email

Tiers: Conseil Départemental 31

Lieu d'accueil : Antenne

*Ontexte primaire Suivi BRSA Contexte secondaire Contexte tertiaire Dupliquer sur un partenaire *Sens Information par un tiers Nature Email Tiers Conseil Départemental 31 Lieu d'accueil Muret Fonction Conseiller Intervenant PRUDHON KEVIN

d) Ouverture du dispositif

Attention: Il ne sera possible d'ouvrir le dispositif que si la partie RSA au sein du dossier du jeune est bien cochée à « Oui » (voir partie a) ci-dessus).

Pour ouvrir le dispositif, rechercher depuis I-Milo « BRSA CD31 » pour trouver le dispositif

Puis proposer le dispositif intitulé « BRSA UNIQUEMENT ORIENTES PAR CD31 » en cliquant sur le bouton

Sur la nouvelle fenêtre qui s'affiche sélectionnez :



14 06/02/2025

Pilote: 31 - MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE

Opérateur : Antenne de rattachement

Dates d'entretien et d'entrée : date d'entrée souhaitée

Nom du prescripteur : Nom du conseiller prescripteur

Nom du référent : Nom du conseiller référent

Puis cliquer sur « Ajouter »



e) Accompagnement du jeune dans le cadre de l'offre de service MLHG

Le jeune est éligible à l'ensemble de l'offre de service de la MLHG.

Rappel: contractualiser **obligatoirement** l'accompagnement du jeune dans le cadre d'un **PACEA**, ce dernier vaut un Contrat d'Engagement Réciproque RSA (CER).

Aviser : brsa.delegation@mi31.org de la présence ou de l'absence du jeune, de l'ouverture du PACEA et du BRSA

4) Clôture du dispositif

Le dispositif « Bénéficiaire RSA (BRSA) », devra rester ouvert durant toute la durée de l'accompagnement du jeune en Mission Locale.

Ce dispositif sera **clôturé uniquement par le service gestion dispositifs**, après validation de la DTS et sur demande des antennes.

Voici la liste des motifs de sortie du dispositif :

15 06/02/2025

Déménagement
Fin de droits
Age limite atteint
Accès à l'autonomie
Réorientation

Tous ces éléments tracés dans I-Milo permettront la préparation du COPIL trimestriel avec le service départemental du CD31 et faciliterons également les échanges entre les responsables d'antennes, les CI référents et les référents MDS locaux.